

LYCEE LOUISE MICHEL

NARBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 4 novembre 2025

**PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Acte n°1 /2026-2026 :

Le conseil approuve la proposition de DBM n° 30 pour vote qui lui est présentée

Acte n°2 /2026-2026 :

Le conseil adopte les tarifs des ventes des objets confectionnés et des prestations de services réalisés par l'établissement pour l'exercice 2026.

Acte n°3 /2025-2026 :

Le conseil d'administration autorise des sorties d'inventaire de deux véhicules pour vente et de divers biens mis au rebut.

Acte n°4 /2025-2026 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec l'EPCC NARBO VIA pour un projet pédagogique « Eloquence ».

Acte n°5 /2025-2026 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec l'association « Entreprendre pour apprendre » pour la création et l'animation de mini-entreprises.

Acte n°6 /2025-2026 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux du lycée en dehors des heures de formation avec la ligue Occitanie de la Fédération Française de Rugby, et à rémunérer des agents du lycée pour les prestations d'accueil, de nettoyage et de restauration.

Acte n°7 /2025-2026 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux du lycée en dehors des heures de formation avec le CFA-école Beauté coiffure afin de faire préparer leurs apprentis à des examens en 2026.

Acte n°8 /2025-2026 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Université des métiers du nucléaire (UMN).

Acte n°9 /2025-2026 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la société LM Control pour souscrire un abonnement à une passerelle IP bancaire pour le terminal de paiement par CB de la borne automatique TurboSelf.

Acte n°10 /2025-2026 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat de licence logicielle « Myturboself » et d'entretien du matériel avec la société TURBOSELF pour les services de gestion du contrôle d'accès au self du lycée.

Acte n°11 /2025-2026 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat de licence logicielle et d'entretien du matériel « Module Accès et Selfair » avec la société TURBOSELF Sécurité pour les services de gestion du contrôle d'accès du lycée.

Acte n°12 /2025-2026 :

Le conseil propose l'attribution du logement de fonction vacant de M ALIAOUI, proviseur adjoint, qui a obtenu le renouvellement de sa dérogation à l'obligation de loger pour la présente année scolaire, à Mme Zahra TLIDJANE, ADJAENES en poste dans l'établissement, dans le cadre d'une COP avec astreinte pour un montant de loyer évalué par les Domaines à 750€, ramené à 375€ du fait de l'astreinte, sous réserve de l'accord du Conseil régional.

Acte n°13 /2025-2026 :

Le conseil approuve le projet d'expérimentation du découpage du temps scolaire en semestres pour le niveau Terminales GT.

Acte n°14 /2025-2026 :

Le conseil d'administration approuve le projet d'établissement 2025-2029 qui lui est présenté.

Acte n°15 /2025-2026 :

Le conseil adopte le règlement intérieur du CA.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.

Publication du 5 décembre 2025 au 6 janvier 2026.

Le Proviseur,

Benoît GRELLET